



Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Concernant le calendrier modifié des séances ordinaires du conseil pour l'année 2018

Conformément aux dispositions de l'article 319 de la Loi sur les cités et villes avis est par les présentes donné que la Ville de Macamic a adopté le 5 novembre 2018 un nouveau calendrier des séances du conseil pour l'année 2018 qui se tiendront le lundi aux endroits indiqués et qui débiteront à **19 heures**, se lit comme suit :

3 décembre 2018	20 décembre 2018 (séance spéciale – adoption du budget)
18 décembre 2018	

DONNÉ CE 6 novembre 2018

Joëlle Rancourt

Secrétaire-trésorière adjointe